

DOSSIER PLAN D'ACTION

QUINQUENNAT 2022-2027

PROPOSITIONS DES ENTREPRISES SEMENCIÈRES

Malgré une demande alimentaire mondiale toujours en hausse en raison de la croissance de la population, l'agriculture européenne et plus particulièrement l'agriculture française, perdent en compétitivité. Ainsi, la France a reculé de la 2ème à la 6ème place des exportateurs mondiaux et nos importations augmentent malgré des plans de relance de certaines cultures pour tendre vers une souveraineté alimentaire. L'excédent ne repose plus que sur quelques filières d'excellence, dont les semences.

La force des semenciers repose sur plusieurs atouts historiques comme l'implantation territoriale des entreprises, leur interaction constante avec les filières agricoles et alimentaires pour mieux en identifier les besoins, la contractualisation des relations entre acteurs et un haut niveau d'investissement en recherche et développement. Ces atouts permettent de développer une activité économique dynamique dans nos régions, pour répondre aux besoins locaux, nationaux et internationaux.

En 2017, les **Etats généraux de l'alimentation** ont démontré que la création de valeur nécessitait une structuration forte des filières agricoles et alimentaires, une évolution des pratiques agricoles et une juste répartition de la valeur entre les différents maillons allant de l'agriculteur au distributeur de produits alimentaires. En 2020, la Commission Européenne a publié les **stratégies « Farm to Fork » et « Biodiversity 2030 »** visant à concilier une agriculture qualitative et compétitive avec les enjeux environnementaux. La **crise sanitaire**, le conflit russo-ukrainien ou encore l'impact des conditions climatiques de ces dernières années, très visibles cet été, sont autant de crises qui ont mis au centre des enjeux politiques la question de la **souveraineté alimentaire**: produire et satisfaire les besoins des consommateurs est devenu un enjeu sociétal et politique majeur au niveau national et européen. Il est désormais nécessaire de concevoir des approches alliant impératifs économiques, environnementaux et sociétaux.

Les entreprises semencières ont régulièrement démontré leur engagement pour répondre à ces orientations en proposant une ambition stratégique pour le développement des semences. Les politiques publiques des 5 prochaines années seront déterminantes pour leur permettre de continuer à jouer pleinement leur rôle d'apporteur de solutions positives pour tous les types d'agriculture.

C'est dans cette perspective que les entreprises semencières, ainsi que l'UFS, présentent leurs propositions pour les 5 prochaines années et souhaitent s'engager dans un dialogue constructif avec le gouvernement, les parlementaires et les parties prenantes locales.

SOMMAIRE	
Partie 1 – Nos propositions	
Trois propositions pour développer une vision à moyen terme des politiques publiques relatives à l'agriculture	p. 03
Cinq propositions pour soutenir l'innovation variétale	p. 04
Quatre propositions pour garantir un cadre de production de semences conforme aux exigences de qualité	р. 06
Partie 2 – Pour en savoir plus	
Qui sommes-nous ?	p. 07
Les contributions plurielles des entreprises semencières aux enjeux de transitions agricoles et alimentaires	р. 08

NOS PROPOSITIONS

Pour maintenir la dynamique d'innovation des entreprises semencières et leur permettre de répondre aux nombreuses attentes des filières agricoles et alimentaires, l'UFS propose des solutions concrètes au niveau national et européen pour privilégier une vision à moyen terme des politiques publiques, un soutien à l'innovation et un cadre clair pour la production de semences.

3 PROPOSITIONS

POUR DÉVELOPPER UNE VISION À MOYEN TERME DES POLITIQUES PUBLIQUES RELATIVES À L'AGRICULTURE

Un cadre règlementaire sécurisé

Ce cadre règlementaire sécurisé doit permettre aux entreprises d'opérer des choix stratégiques et de réaliser les investissements nécessaires à leur mise en œuvre, en toute sécurité juridique et économique. Il est important de rappeler que les entreprises de sélection et de production de semences travaillent sur un pas de temps de plusieurs années pour proposer des semences adaptées. La sélection de nouvelles variétés et la production des semences de ces nouvelles variétés sur plusieurs générations (c'est-à-dire plusieurs campagnes agricoles) nécessitent en moyenne 7 à 10 ans.

Une suppression des distorsions de concurrence avec les autres Etats membres

De nouvelles dispositions ou surtranspositions règlementaires françaises qui induiraient de telles distorsions ne pourront pas sécuriser les agriculteurs multiplicateurs dans leur activité de production de semences ni les décisions des entreprises de maintenir et développer leurs productions de semences en France.

Une cohérence des politiques publiques

Elles doivent avoir une approche systémique plus affirmée afin de bien identifier les éventuels « impacts en cascade » des mesures envisagées, et ainsi, mieux les anticiper.

5 PROPOSITIONS POUR SOUTENIR L'INNOVATION VARIÉTALE

Un accès à tous les outils disponibles grâce à une réglementation européenne adaptée

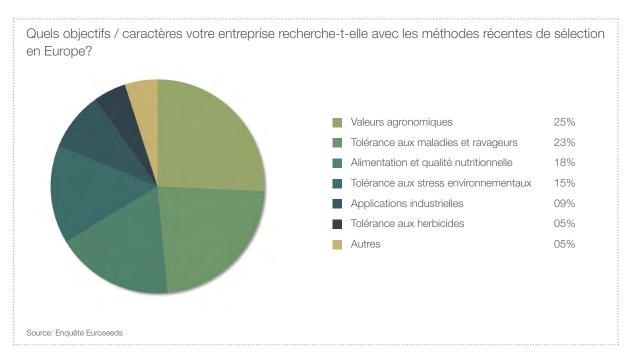
Les entreprises semencières ont besoin de tous les outils issus de la connaissance scientifique appliquée au domaine de la sélection variétale pour garder leur capacité d'innovation. Parmi eux, l'usage de certaines techniques récemment apparues, telle que l'édition du génome, est un facteur clef de progrès. Si la réglementation est européenne, son application et les semences qui en découleront seront dans nos territoires.

La Commission Européenne a publié une étude très approfondie en avril 2021 avec les conclusions suivantes : les nouvelles techniques de sélection végétale sont déjà largement utilisées dans le monde.

- Ces techniques ont le potentiel de contribuer aux objectifs du Green Deal, en particulier à la stratégie « Farm to Fork » et à la stratégie « Biodiversity 2030 ».
- Des modifications du génome peuvent être produites de manière similaire par des nouvelles techniques de sélection et par des techniques de sélection traditionnelles, ce qui ne justifie pas une réglementation distincte.
- La législation de 2001 sur les OGM n'est pas adaptée à certaines nouvelles techniques et à leurs produits. Elle doit donc être adaptée aux progrès scientifiques et technologiques.

Une consultation publique a été menée entre avril et juillet 2022, une étude d'impact sera réalisée afin de permettre à la Commission européenne de faire des propositions législatives à l'automne 2023. Les entreprises semencières souhaitent que cette initiative permettra de récupérer le retard pris par rapport aux concurrents chinois et américains.

Une étude menée par Euroseeds, l'association européenne des semenciers, démontre que les axes de recherche privilégiés par ces nouvelles techniques répondent aux objectifs de la stratégie « Farm to Fork ».



Un renforcement des dispositifs de financement public

Le PIA, le plan de relance, le plan protéines, le plan de résilience et France 2030 sont des mesures de soutien importantes à encourager, et à renforcer. Elles devront également permettre une amélioration des collaborations entre recherche publique et recherche privée autour des enjeux essentiels que nous impose le changement climatique. La sélection végétale est clairement identifiée comme un levier majeur d'adaptation et nécessite un véritable plan ambitieux et collaboratif.

Une pérennisation du CIR

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) est une mesure de soutien indispensable aux activités de recherche et développement des entreprises semencières. Avec 13% du chiffre d'affaires annuel investi dans la R&D, celles-ci maintiennent dans les territoires une dynamique d'emplois dédiés à cette activité. En effet, la recherche représente en moyenne 30% des effectifs (soit 3 500 à 4 000 emplois) et 50% des coûts investis par les entreprises du secteur. Ce dispositif doit être pérennisé afin de maintenir les investissements en France sur le long terme.

Une meilleure connaissance des métiers semenciers

Les entreprises semencières ont constaté une forte méconnaissance de leurs métiers par une grande majorité de leurs concitoyens. Que ce soit au sein de l'enseignement secondaire, agricole ou supérieur, soit le rôle stratégique des semenciers est totalement absent des programmes, soit il est présenté de façon souvent dogmatique et partisane plutôt en opposition au modèle performant de notre secteur. Convaincue que la connaissance permet de mieux appréhender les enjeux pour leur acceptation sociétale, l'UFS souhaite que soit initiée une démarche de sensibilisation systématique au rôle stratégique des entreprises semencières dans les transitions en cours. Cela pourrait s'organiser autour d'une illustration des nombreux apports de la sélection pour la société dans le cadre d'un évènement phare comme le « Varenne des semences ».

Une protection efficace contre les atteintes à l'exercice d'une activité légale

Depuis une vingtaine d'années, le secteur semencier fait chaque année l'objet de destructions de parcelles de sélection variétale, de parcelles de production de semences sous prétexte d' « OGM cachés », mais aussi d'intrusions et de destruction de sacs de semences sur sites.

Ces actes de vandalisme touchent à la fois, les entreprises impliquées dans la création de nouvelles variétés, les entreprises de production de semences, les agriculteurs qui travaillent aux côtés de ces entreprises pour multiplier les semences nécessaires à la diffusion de ces nouvelles variétés et les centres de recherche publique.

Dans un contexte d'attaques récurrentes contre l'agriculture et d'intrusions de plus en plus radicales, il apparait urgent de mettre un terme à ce type d'exactions par des **sanctions dissuasives** et une **meilleure anticipation**. De telles initiatives alimentent l'agri-bashing et le climat de suspicion vis-à-vis de la recherche variétale dans les territoires, ce qui rend l'acceptation sociétale de ces métiers plus difficile. Il est donc nécessaire que tous les acteurs (forces de l'ordre, justice), luttent contre ces actions qui portent atteinte à l'effort de recherche visant à créer des variétés de plantes adaptées aux attentes des filières. La justice a ici un rôle déterminant dans la dissuasion et les Parquets, représentant l'ordre public, devraient être mieux formés pour appréhender ces délits.

4 PROPOSITIONS

POUR GARANTIR UN CADRE DE PRODUCTION DE SEMENCES CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITÉ

Une réglementation européenne stabilisée et appliquée de manière uniforme

Fin avril 2021, la Commission européenne a publié les résultats de son étude sur l'actualisation de la législation couvrant 11 directives de commercialisation de semences. Cette étude confirme les évolutions nécessaires identifiées en 2013 mais qui n'avaient pas été menées à leur terme : clarifier, simplifier, harmoniser et apporter des garanties aux utilisateurs tout en s'adaptant aux marchés. A cela, s'ajoutent de nouveaux défis à relever pour répondre aux priorités politiques de la Commission Européenne dans le cadre du Green Deal, des stratégies « Farm to Fork », « Biodiversity 2030 » et du changement climatique.

Face à ces constats, la Commission propose plusieurs options d'évolution de la législation. L'UFS, très attachée aux principes de la réglementation en vigueur souhaite que la prochaine mandature soutienne la pérennisation du dispositif existant.

Une garantie d'un accès à l'eau

Même si la sélection travaille sur des variétés mieux adaptées aux stress thermiques et hydriques, l'eau reste un élément essentiel pour la multiplication de semences afin de garantir leur quantité et leur qualité. Il est donc nécessaire de décliner une politique permettant un accès à l'eau (y compris en situation de tension) et favorisant les applications d'eau d'appoint à certains stades clés nécessaires pour la production de semences.

Un accès aux solutions de traitement de semences

La disparition de solutions phytosanitaires de protection des plantes, sans alternative disponible, devient de plus en plus fréquente avec des impasses techniques pour certaines cultures mineures et notamment pour les cultures porte-graines. Il apparait important de maintenir l'accès aux solutions de protection des semences en cas d'impasse technique, dans l'attente de solutions alternatives pour maintenir un niveau de production de semences conforme aux besoins.

Un maintien de l'accès au marché international

Sans les progrès accomplis en sélection variétale au cours des 20 dernières années, l'Union Européenne serait devenue en 2020 un importateur net de toutes les principales grandes cultures, y compris le blé et autres céréales. 1er exportateur mondial et 1er producteur européen, les entreprises semencières doivent pouvoir compter sur le soutien et la promotion de leurs activités par le gouvernement.

Pour approfondir ces propositions dans le cadre d'un rendez-vous dédié, l'UFS reste à votre disposition.

- Rachel BLUMEL, Directrice Générale de l'UFS : rachel.blumel@ufs-asso.com
- Tomasz MICHALAK, Responsable Communication: tomasz.michalak@ufs-asso.com

QUI SOMMES-NOUS ?

L'UFS représente plus de 100 entreprises implantées dans tous les territoires français. Sélectionner des variétés, produire des semences et les mettre en marchés sont des missions fondamentales pour garantir des productions agricoles et alimentaires de qualité, en quantité avec une optimisation des ressources et la meilleure prise en compte possible des variations climatiques.

Les entreprises semencières sont caractérisées par :

- Une diversité de modèles avec des entreprises familiales, PME, coopératives et filiales d'entreprises étrangères
- Une diversité d'espèces comprenant les filières betteraves & chicorées, céréales & protéagineux, maïs & sorgho, fourragères & gazons, oléagineux, potagères & florales
- **Une diversité de métiers** avec 12 000 emplois directs couvrant à la fois les expertises scientifiques, agronomiques, industrielles, commerciales ...
- Une diversité de marchés avec les agriculteurs utilisateurs, les jardiniers amateurs et les marchés publics
- **Une diversité de solutions** proposées que ce soit en conventionnel, bio, 3^{ème} voie, Haute Valeur Environnementale ...
- Une forte interaction avec les organisations agricoles et alimentaires comme la FNSEA, la coopération agricole, la première transformation alimentaire, les interprofessions (Semae, Val'hor, Terres Univia), les Instituts techniques et la recherche publique.





LES CONTRIBUTIONS PLURIELLES DES ENTREPRISES SEMENCIÈRES AUX ENJEUX DE TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Les entreprises semencières sont des acteurs moteurs pour relever quatre enjeux stratégiques qui sont : lutter et s'adapter au changement climatique, maintenir la biodiversité cultivée, adapter les solutions aux attentes des consommateurs citoyens, garantir l'équilibre entre le développement de l'économie locale et le rayonnement à l'international. Plusieurs illustrations citées proviennent d'une étude « La valeur socio-économique et environnementale de la sélection végétale dans l'UE, en tenant compte notamment des stratégies européennes « Farm to Fork » et « Biodiversity 2030 » » réalisée par HFFA Research GmbH et rendue publique le 17 mai 2021 (euroseeds.eu/news/plant-breeding-is-a-game-changer-for-sustainable-agriculture-new-study-shows/).

CONTRIBUTIONS

LUTTER ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

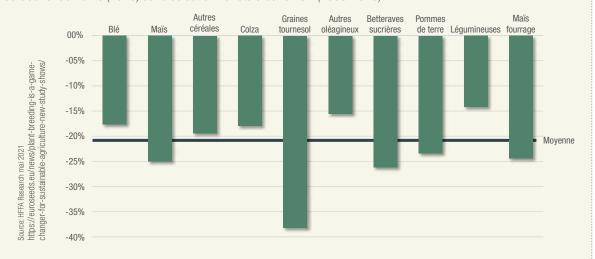
La sélection variétale contribue à la protection de l'environnement pour lutter contre le changement climatique mais apporte également des solutions d'adaptation aux évolutions climatiques.

Optimiser le foncier agricole qui se raréfie avec des rendements plus élevés. Les semenciers proposent des variétés résistantes/tolérantes aux organismes nuisibles et aux maladies, mais aussi l'utilisation de semences standard/certifiées pour prévenir et/ou supprimer certains organismes nuisibles pour les cultures porte-graines. Il apparait important de maintenir l'accès aux solutions de protection des semences en cas d'impasse technique, dans l'attente de solutions alternatives pour maintenir un niveau de production de semences conforme aux besoins.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En moyenne et pour toutes les principales cultures arables récoltées dans les États membres de l'Union Européenne, la production aurait été réduite de plus de 20 % en 2020 sans les améliorations génétiques apportées depuis le début du millénaire. Sans amélioration variétale des principales grandes cultures dans l'UE au cours des 20 dernières années, la superficie agricole mondiale aurait dû être augmentée de plus de 21,5 millions d'hectares en 2020.

Choc des rendements (2020) sans sélection variétale dans l'UE (2000-2019)



Optimiser les ressources en eau

Les semenciers développent des variétés plus résistantes au stress hydrique, voire aux écarts hydriques pour répondre au développement des situations d'insuffisance ou d'excès d'eau qui se généralisent dans les territoires.

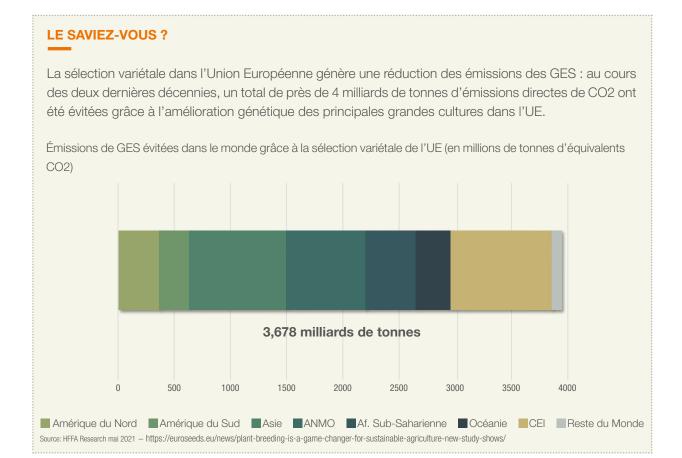
LE SAVIEZ-VOUS?

Au cours des 15 dernières années, au niveau européen, sans la sélection variétale, 55 milliards de m³ d'eau supplémentaires auraient été nécessaires pour les grandes cultures.

Source: HFFA Research mai 2021 - https://euroseeds.eu/news/plant-breeding-is-a-game-changer-for-sustainable-agriculture-new-study-shows/

Captation et stockage de carbone

Les semenciers contribuent aux évolutions des pratiques agricoles en proposant des variétés (plantes de couvert, plantes de service ...) qui répondent aux objectifs de l'agriculture de conservation pour faciliter la captation et le stockage du carbone.



Gestion de la qualité des sols

Les semenciers développent des axes de recherche sur des variétés offrant des avantages environnementaux supplémentaires, comme une meilleure interaction avec le microbiote du sol, ou qui contribuent à conserver la matière organique dans le sol. Le traitement des semences est également un élément essentiel des techniques d'agriculture de précision, visant à appliquer la quantité exacte de produits phytopharmaceutiques ou d'engrais nécessaires au développement de la plante. La recherche sur les moyens d'accroître la durabilité de la protection des semences, par exemple en utilisant des produits de lutte biologique ou des biostimulants, sont des axes de développement en cours.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les plantes s'influencent réciproquement, donc certaines plantes compagnes permettent de lutter contre les bio-agresseurs et d'autres contre les adventices. Exemple du colza cultivé en association avec des variétés plus précoces qui piègent les insectes et avec des légumineuses pour la fertilisation.

CONTRIBUTIONS PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité végétale cultivée, ancienne et actuelle, est la boîte à outils du sélectionneur. Elle est le fruit de milliers d'années de domestication des plantes par l'Homme, qui la distingue de la biodiversité sauvage. Le sélectionneur puise dans les collections de plantes existantes pour obtenir de nouvelles variétés. Ainsi, plus cette diversité est grande, plus les chances d'innover sont importantes.

Impliquées dans 11 réseaux de conservation public-privés à travers la France, les entreprises semencières apportent leur savoir-faire pour la conservation et la reproduction des collections de ressources génétiques.

LE SAVIEZ-VOUS?

Actuellement, plus de 37 000 ressources génétiques sont conservées au sein de ces réseaux, qui garantissent leur accessibilité à tous, gratuitement et sur simple demande.

Au côté de l'Inrae, les semenciers français ont versé près de 2300 ressources génétiques de blé tendre, d'orge et de maïs au sein du système multilatéral du Traité International pour les Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation (TIRPAA).

Les semenciers ont développé des variétés permettant d'adapter certaines cultures (notamment les légumineuses) à des conditions climatiques très diverses pour que les agriculteurs puissent les cultiver avec succès du sud au nord de l'Europe.

LE SAVIEZ-VOUS?

Plus de 42 000 variétés différentes sont à la disposition des agriculteurs européens.

CONTRIBUTIONS

PROPOSER DES PRODUITS SAINS ET SÛRS POUR TOUS

La sécurité, la sûreté et l'accessibilité financière des aliments doivent rester au cœur du débat : les consommateurs européens doivent pouvoir disposer d'une quantité suffisante d'aliments sains et sûrs à un prix abordable. La recherche et le développement apporte ainsi des plantes à plus forte teneur nutritionnelle, comme le brocoli avec plus d'antioxydant, à teneur réduite en toxines et en allergènes, comme le blé sans gluten, une amélioration de la qualité de cuisson du blé, des légumes et des fruits plus pratiques comme les pastèques sans pépin, les petits concombres ...

En plus des produits déjà sur le marché, l'innovation en matière de sélection variétale pourrait contribuer de manière substantielle à la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires en résolvant des problèmes concrets tels que la résistance des cultures aux maladies pour éviter les pertes avant récolte ou le brunissement des fruits et légumes, à travers une amélioration de leur durée de conservation.

LE SAVIEZ-VOUS?

Entre 2009 et 2017, la superficie des terres agricoles de l'Union Européenne consacrées à l'agriculture biologique a augmenté de 70%, atteignant en 2017, 7% de la surface agricole utile. En dépit de cette croissance des surfaces cultivées en bio, le rendement de la plupart de ces exploitations reste largement inférieur à celui des exploitations conventionnelles (entre 40% et 85% du rendement de l'agriculture conventionnelle). Les semenciers travaillent pour répondre à la demande croissante de produits bio en Europe. Les surfaces de production de semences AB ont progressé de 95% en 5 ans et l'offre de variétés adaptées à l'AB est de plus en plus large.

CONTRIBUTIONS

MAINTENIR LA POSITION DE LEADER MONDIAL EN CONCILIANT L'ANCRAGE TERRITORIAL ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

- La possibilité de faire de la recherche et du développement de nouvelles variétés, tout comme la capacité de multiplier et produire des semences, demeurent une force des entreprises semencières mais aussi pour les régions qui accueillent leurs activités. La volonté de maintenir une activité économique à forte valeur ajoutée dans les territoires ruraux passe également par un modèle de contractualisation respectueux des acteurs économiques. Salué par le ministère de l'Agriculture, le plan de filière de l'interprofession semencière a démontré l'engagement des semenciers dans le juste partage de la valeur entre les différents maillons de la chaîne.
- La production de semences exige un suivi particulier, du fait de sa complexité technique. Celui-ci est assuré par les semenciers, les entreprises sous-traitantes et les agriculteurs-multiplicateurs. Cette implication permet une bonne gestion des zones de production et facilite la nécessaire pédagogie avec les populations, autour d'une activité souvent méconnue. Ce maillage territorial permet d'entretenir des liens étroits avec la recherche publique, les instituts techniques et l'enseignement agricole. Une proximité qui permet de structurer des pôles de compétitivité autour des multiples métiers de la sélection, à l'image de Végépolys dans la région d'Angers des acteurs économiques. Salué par le ministère de l'Agriculture, le plan de filière de l'interprofession semencière a démontré l'engagement des semenciers dans le juste partage de la valeur entre les différents maillons de la chaîne.
- Pour autant, au niveau international, la concurrence est rude et les exigences des pays de destination varient. De plus, la nouvelle situation induite par le conflit russo-ukrainien entraînera de nouvelles tensions à plus long terme. Les entreprises françaises, déjà confrontées à des difficultés sur les plans de production au niveau national, nécessiteront des solutions adaptées aux besoins spécifiques de la filière dans le cadre des politiques publiques agricoles et alimentaires.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Balance commerciale nette semencière : 1,100 milliard € en 2020/21
- Exportations en hausse de 27% depuis 2015



communication@ufs-asso.com01 53 00 99 30

www.ufs-semenciers.org